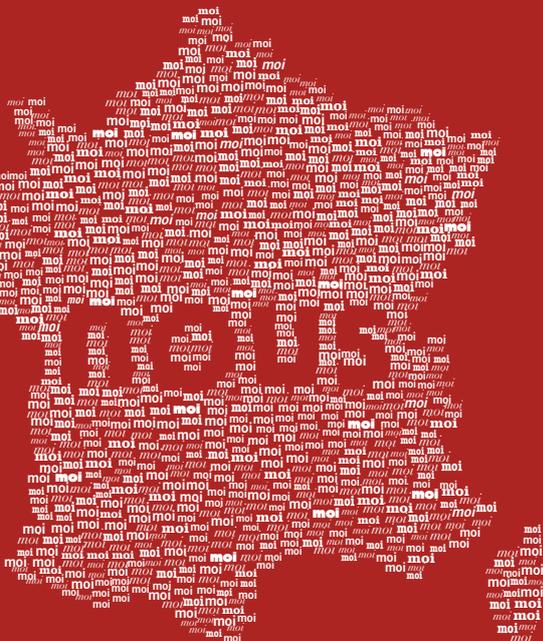


# RECENSEMENT DE LA POPULATION CHACUN DE NOUS COMPTE



RECENSEMENT DE LA POPULATION



DU JEUDI 17 JANVIER  
AU SAMEDI 16 FÉVRIER

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

À partir du jeudi 17 janvier, l'Insee organise le recensement de la population en partenariat étroit avec les communes. L'objectif : mesurer la population vivant en France et mieux s'adapter à ses besoins.

## À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

- Il permet de connaître la population résidant en France.
- Ses résultats éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.).
- Ils aident également les professionnels à évaluer le parc de logements et à connaître les disponibilités de main-d'oeuvre, les associations à répondre aux besoins de la population.

## MES RÉPONSES SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

- Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires.
- Toutes les statistiques produites sont anonymes.
- Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.
- Les réponses recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

## LE RECENSEMENT ET MOI :

- 1 Un agent recenseur vient chez moi et dépose les questionnaires du recensement.
- 2 Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.
- 3 L'agent recenseur revient les récupérer. Il m'aide à les remplir si je le souhaite.